

Meylan le 12 novembre 2018

**ADDITIF AU PROCES VERBAL DES INFORMATIONS RECUEILLIES SUITE A LA PROLONGATION DE LA DUREE DE L'ENQUETE PUBLIQUE ACCEPTEE PAR LES AUTORITES**

• **CONTRIBUTION N°126**

**ALHANATI Robert- Marseille** (dépôt le 5 octobre 2018)

Les éoliennes dénatureraient irrémédiablement ce beau village médiéval, autant par leur hauteur que par leur bruit. Elles enrichiraient ceux qui ont intérêt à les installer mais enlaidiraient le site de Saint-Antoine-PAbbaye.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

• **CONTRIBUTION N°127**

**Françoise ..... -Saint-julien-en-Saint-Alban** (dépôt le 5 octobre 2018)

Ma contribution, à l'enquête publique ouverte pour le projet d'implantation d'un parc d'éoliennes sur le territoire de la commune de St Antoine l'Abbaye, m'a demandé une petite semaine de réflexions. En effet, je ne réside pas sur cette commune, et je ne connais pas le dossier si ce n'est pour l'avoir lu avant de me manifester, ce qui ne me permet pas de m'y opposer ou de l'approuver. Je ne souhaite pas utiliser cette consultation pour donner mon avis sur les procédés de production d'électricité par éoliennes, mais je suis sensible aux interrogations de nombreux habitués d'un lieu proche de la commune d'implantation du projet : celui du gîte des Jacques à Roybon. Je forme le vœu, sans doute utopique, que mon petit grain de sable participe, sinon à l'abandon de ce projet, du moins à sa remise en cause. Je me demande en effet si le jeu en vaut la chandelle (bien qu'il ne s'agisse pas d'un jeu). C'est manifestement beaucoup de tracasseries pour certains riverains, dont le gagne-pain dépend uniquement d'un environnement harmonieux et naturel. Le site va être dénaturé par les travaux d'installation, et le risque est grand que subsiste une friche peu esthétique et sans doute polluante lorsque ces éoliennes arriveront en fin de vie.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°128**

**Monique.....-Nantes (dépôt le 5 octobre 2018)**

Ayant passé mon enfance dans cette si belle région et retournant toujours avec immense plaisir rejoindre ma famille plusieurs fois chaque année, je suis vraiment attristée par ce projet dont je ne comprends pas du tout l'utilité. Étant donné l'absence avérée de retour sur investissement de ce genre de projet, est-il vraiment nécessaire de massacrer un si beau site ?  
Page 130 / 159.

Demande d'exploitation d'une installation de production d'électricité éolienne dans la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye

Export généré le 06/11/2018 des observations publiées en provenance du registre électronique, du registre-papier, par courrier, par email, entre le 27/08/2018 et le 05/10/2018

Sauf pour satisfaire l'appétit financier de certains avec une rente assurée plusieurs années....

C'est un crime contre la nature !

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°129**  
**ARTHAUD Daniel** (dépôt le 5 octobre 2018)

Monsieur l' enquêteur,

Mon établissement ouvert depuis 21 ans, dispose d' un emplacement hors du commun : son isolement, son calme, une vue exceptionnelle, une nature sauvage, en font un gîte de groupe très prisé dans le cadre du tourisme vert, par des centres de loisirs notamment.

Il fonctionne avec des activités de plein air: camping, promenade à poney, randonnées, VTT, tir à l'arc, astronomie, pêche, cueillette de champignons.

l' ensemble est proposé à des centres de loisirs pouvant atteindre jusqu' à 60 enfants.

J ai travaillé durant de longues années pour arriver à restaurer cette ferme et redonner une âme à ce lieu et ses alentours.

Je reçois également et annuellement des personnes adultes handicapées qui trouvent un cadre particulièrement bien adapté à leur pathologie: le calme et le silence.

La première des éoliennes sera à 750 mètres du gîte et tout ce parc éolien apportera des nuisances sonores, visuelles qui ne seront certainement pas des critères de bien être.

Durant les travaux, qui dureront des mois, des centaines d'engins de chantiers, tractopelles, bulldozers, camions, grues et bétonnières, passeront à proximité immédiate du gîte (moins de 50 mètres) et de ma future maison (10 mètres) et emprunteront les mêmes voies que toute ma clientèle, y compris les bus d'enfants et de personnes handicapées.

Le parking de réception se trouvant également à moins de 10 mètres posera des problèmes de sécurité critiques.

les travaux prévus partageront en deux, cet espace.

En partenariat avec des propriétaires forestiers les enfants ont accès à des lieux où ils construisent des cabanes et où ils peuvent créer des mondes imaginaires loin du béton de la ville, tout ceci à environ 100 mètres des futures éoliennes. Pourront ils continuer cette activité sans se mettre en danger?

Concernant mon élevage d'équidés, une faculté vétérinaire européenne a démontré de grosses pathologies sur les articulations des équidés qui pâturent à proximité des éoliennes, qu'en sera t il pour mon troupeau?

Pour ce projet soutenu par la plupart des élus ,( ont ils tous lu et pris connaissance du projet? ) et quelques habitants de Saint Antoine, auraient-ils le même engouement si tous les engins de travaux, passaient dans l'un des plus beaux villages de France, le leur... ! ou devant leur porte?

La dite commune possédant des bois communaux pourquoi n'a t elle pas opter pour une création de parc , sur ces bois, dans la continuité du parc éolien de montmiral dont elle est actionnaire. Les voies d'accès y sont déjà existantes, cela nous éviteraient tous les inconvénients et leur permettrait de porter un projet qui leur tient tant à cœur... et aussi de bénéficier de retombées financières dues au bail des terrains; et du peu des nuisances que cela apporte parait il!

Pour sa prise de position en faveur de ce projet, le maire de la commune de montagne, vice président de la communauté de commune environnement et énergie, pourrait aussi porter un projet sur ces bois communaux qui sont également dans la continuité de ceux de montmiral

.L'impact serait il trop dévalorisant pour les habitants de Saint Antoine? ou ne peut on pas tout simplement éviter d'imposer aux autres ce que l'on ne veut pas chez soi.!

Pour le milieu rural dans lequel nous vivons voilà bien un projet qui a l'art de semer des conflits entre riverains

daniel ARTHAUD

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

• **CONTRIBUTION N°130**

**MARC**..... (dépôt le 5 octobre 2018)

Nous apportons tous nos soutiens au gîte les Jacques, ce centre d'accueil repose sur la tranquillité et l'environnement pour les enfants et les familles .Nous avons découvert ce site avec une réunion de famille dans ce beau cadre . Que vas t-il devenir avec tous ces travaux ? Et les colonies avec les bruits ? ESSAYER de préserver quelques espaces verts et calme dans ce mode un peu fou.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

• **CONTRIBUTION N°131**

**Françoise** ..... (dépôt le 5 octobre 2018)

Nous sommes contre tous ces travaux et nous voulons garder un cadre de nature, de calme surtout vers ce gîte les Jacques qui demande de l'espace et

de la verdure et non du béton. nous apportons tous nos soutiens pour ce Gîte. Nous avons eu l'occasion de rencontrer des groupes d'enfants jouants

autour du Gîte avec des cris de joies et des oiseaux qui chantent. Que vas t-il devenir pendant tous ces travaux et après....

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°132**

**Carta Marguerite- Bessins (dépôt le 5 octobre 2018)**

Je suis contre ce projet , l'endroit de ce gîte est paisible , il suffit de se balader le long d'un chemin de randonnée pour se faire une opinion .

Ce projet est une menace pour ce magnifique endroit , ainsi que pour les riverains .

Ces éoliennes gâchent les paysages , tuent les oiseaux , puis je vous parle pas des nuisances sonore sur la santé des habitants .

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°133**

**GRILLOT Olga (dépôt le 5 octobre 2018)**

Je suis maman de 3 enfants qui pratiquent régulièrement des activités telles que des balades à poneys au gîte des Jacques à Roybon,

je trouve très dommage de venir détruire un cadre si paisible et si beau.

De plus, pendant les travaux tous les véhicules vont passer devant le gîte se qui va engendrer des nuisances sonores, visuels et des dangers.

Nos enfants ne seront plus tranquille ni en sécurité dû à la circulation de tous ces engins de chantier.

J'apporte donc tout mon soutien au gîte des Jacques et je m'oppose donc à ce projet.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°134**

**Yves.....- Roybon** (dépôt le 5 octobre 2018)

A force d'entendre les politiques, les industriels et autres financiers, j'ai essayé de voir le problème du côté des scientifiques.

Et là surprise, les énergies renouvelables (et surtout l'éolien) en l'absence de moyen de stockage c'est rien du tout, et surtout pas les soi-disant quelques pourcents de la consommation énergétique européenne.

Ces projets sont donc lancés pour rien, n'ont quasiment aucune efficacité car la gestion de l'énergie électrique se fait en temps réel.

On entend dire des constructeurs d'automobiles électriques que les batteries en fin de vie seraient utilisées pour le stockage des énergies renouvelables comme l'éolien, mais dans combien de temps : 20 ans et si le parc se développe.

c'est bien la preuve qu'en attendant, nos éoliennes vont tourner pour rien !

EDF rachète donc une énergie inutile la majorité du temps, à prix d'or, et c'est nous qui payons.

Et même parfois deux fois lorsque des entreprises industrielles (parfois étrangères) flairant la bonne aubaine, tente d'implanter leurs machines en dépit du bon sens écologique et en piétinant sans vergogne la tranquillité des gens.

Non, l'énergie sans stockage, ça ne peut pas fonctionner. Depuis des décennies les politiques n'écoutent plus que des financiers, des économistes, des industriels (parfois des voyants ou Nicolas Hulot) mais pas les scientifiques.

Domage pour la planète !

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

## ● CONTRIBUTION N°135

### RAWAT Asha- Saint-Antoine-l'ABBAYE (dépôt le 5 octobre 2018)

Bonjour,

En priorité, je suis pour qu'on cherche tous les moyens de réduire notre consommation, il s'agit d'aller d'abord vers une décroissance. Je suis pour développer de plus en plus les énergies renouvelables.. Pour moi l'énergie nucléaire est extrêmement dangereuse (déjà actuellement et pendant des décennies avec les déchets radioactifs), elle coûte beaucoup d'argent (augmentation

par deux des dépenses d'investissement en 2017), et son usage ne diminue même pas l'effet de serre autant qu'EDF le prône.

Après avoir échangé avec les promoteurs et certains habitants concernés, je suis plutôt favorable à ce projet d'implantation d'éoliennes, d'intérêt public, sous condition que plusieurs points soient résolus par le promoteur ou par les élus et les habitants vivant à proximité. Je me suis permis de reprendre et développer certains points déjà exprimés par d'autres contributeurs.

1 – Je m'inquiète pour les risques de santé liés à la présence d'éoliennes dont on prend de plus en plus connaissance grâce aux années d'expérience, et que signale l'académie de médecine. Celle-ci demande actuellement que les éoliennes soient placées au minimum à 1000m, voire 1500 m des habitations.

2 – Je suis préoccupée par l'impact que le parc éolien peut avoir sur la zone Natura 2000 qui est à proximité immédiate de la zone étudiée, et demande à ce que des études supplémentaires soient faites par des laboratoires indépendants du promoteur. Beaucoup de déforestation est prévue également. N'est-il pas mieux de situer des éoliennes dans des champs loin des forêts ?!!

3 – Je m'interroge sur le mode de financement du projet et souhaite avoir la certitude que les fonds investis proviennent de financeurs éthiquement contrôlés, et ce pour toute la durée du projet. Je souhaiterais vivement qu'un financement citoyen et public soit organisé pour tout ou partie du projet.

4 - Je demande à ce que les fortes craintes de nuisance que ressentent certains riverains proches, en particulier ceux situés entre 500m et 1000m du projet, soient entendues et respectées. Je souhaiterais que les élus et le promoteur prennent au sérieux, et avec le plus grand respect, les ressentis des personnes qui expriment une peur de vivre proche d'un parc éolien. Personne ne peut se mettre à la place de ces habitants, et chacun réagit comme il le peut. Pour certains il peut être tout à fait légitime de chercher à se protéger en s'en éloignant par tous les moyens. Je demande donc aux élus et au promoteur, de bien vouloir appliquer à la fois le principe de précaution, nous ne savons pas parfaitement aujourd'hui quels risques encourent les riverains des éoliennes, et le principe de respect de la liberté individuel à exprimer ses limites et à les faire respecter.

Si les éoliennes restent implantées selon le projet prévu, certaines personnes vont peut-être se sentir obligées de quitter les lieux (pour préserver leur santé, et éventuellement se protéger du bruit de ces éoliennes). Je me demande s'il est prévu de racheter leur maison (si elles n'arrivent pas à la vendre, ce qui sera sans doute le cas) ou de les dédommager correctement si elles ne décident de ne pas partir (maison ancienne ou familiale). Ces personnes vont devoir subir des difficultés (déménager) pour le bien public. Que feront les garants du bien public que sont la mairie ou la communauté de communes ? Qui va les dédommager ou racheter ? La mairie ? La communauté de communes ? Le promoteur ?

Si le projet éolien sur la commune de Saint Antoine voit le jour, en découlera la déforestation du lieu (forêt de châtaigniers, d'acacias, des lierres et des haies) principale lieu de ressources pour les abeilles et pour bien d'autres espèces animales

Les éoliennes industrielles génèrent des infrasons qui sont perturbants pour les abeilles, il se trouve que cette gamme de fréquence est celle utilisée pour communiquer, sur la planche d'envol de la ruche D'où des perturbations, perte d'orientation, etc.

Il n'existe pas encore d'étude spécifique sur l'effet des éoliennes sur les abeilles domestiques. Par contre, il existe des études sur les fréquences de perception de l'abeille ainsi que sur les fréquences d'émission des éoliennes. Le souci est que les éoliennes émettent dans la même fréquence qu'un moyen de communication des abeilles : les vibrations.

Voici les données connues :

Les abeilles communiquent par de nombreux sens : un de ces sens est le son. Elles perçoivent tant les sons portés par l'air que les vibrations portées par des objets solides et ces deux éléments sont importants pour la communication. La perception des vibrations par des objets solides se fait essentiellement dans les infrasons, c'est-à-dire entre 0 et 500 Hz. Ce mode de communication a entre autres une fonction importante dans la danse des abeilles et dans la communication entre ouvrières et reine.

Le souci est que les éoliennes émettent justement des infrasons dans ces gammes de fréquences-là. En effet, la pression sonore a été étudiée dans les infrasons à plusieurs distances. Il semblerait que jusqu'à 3,2 kms, la pression sonore reste proche de 30 décibels. Malheureusement l'étude n'a pas été plus loin que 3,2 kms.

La présence d'éolienne risque donc très fort de perturber les colonies locales d'abeilles mellifères. Sans rentrer dans le débat pour ou contre l'éolien, il est important que les politiciens tiennent compte des réalités de terrain

La transition énergétique doit être faite, mais pas n'importe comment. L'avenir se trouve dans une production énergétique douce et une réduction des consommations. Utilisons notre intelligence individuelle et collective pour que modernité rime avec sobriété.

Pour cela il me semble indispensable qu'une négociation transparente soit ouverte avec toutes les personnes demandeuses de vouloir quitter le périmètre proche, afin de leur donner les moyens de le faire dignement sans avoir à porter l'affaire en justice. Et pour celles qui souhaiteront rester, qu'il y ait une compensation financière (ex pour créer un obstacle au bruit ou à la vue, par ex). Il me semble que c'est du devoir des élus de veiller au respect de chaque concitoyen et de s'assurer qu'un accord correct est bien en recherche entre le promoteur et les demandeurs, ou entre les collectivités locales qui vont bénéficier d'une nouvelle entrée d'argent grâce aux éoliennes et les demandeurs. Je demande que cet accord convienne particulièrement aux personnes impactées (car en fin de compte ce sont elles qui vont subir les inconvénients liés à ce projet).

Si cet accord n'aboutit pas, ou s'il ne convient pas du tout aux habitants concernés, il me semblera légitime de me joindre à ceux qui dénonceront cette injustice. Il me semble normal que ce ne soit pas à quelques particuliers de supporter seuls le poids de l'intérêt général, c'est à l'intérêt général de les aider à supporter ce poids collectivement et dans le respect de chacun.

Merci d'avoir organisé cette consultation publique,

Cordialement

A. Rawat

#### **AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : FAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°136**  
**SARTRE Philippe - Saint-Julien-en-Saint-Alban (dépôt le 5 octobre 2018)**

Je suis apiculteur amateur depuis quelques années maintenant et je dois bien reconnaître que les abeilles m'ont ouvert les yeux sur la problématique qu'est la sauvegarde de notre patrimoine naturel. Pour avoir fait plusieurs promenades dans le parc naturel de Chambaran et ses environs, je sais que de nombreux ruchers y sont implantés

#### **AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°137**

**Ariane.....- Montagne (dépôt le 5 octobre 2018)**

Je suis totalement pour le développement de sources d'énergies renouvelables variées, dont fait partie l'éolien. Comme tout grand projet, celui d'EDP à Dionay implique des nuisances auprès des riverains. Pour cela une indemnisation juste doit être trouvée, tout en favorisant pour l'intérêt collectif, la production d'énergie éolienne.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : FAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°138**

**Vincent.....- Montagne (dépôt le 5 octobre 2018)**

Ce projet est essentiel pour la production d'une énergie locale et propre, et important pour l'économie du territoire. J'ai pu aussi apprécier le sérieux de l'étude d'impact environnemental. Je soutiens donc le projet d'implantation d'éoliennes à Saint-Antoine l'Abbaye-Dionay.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : FAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°139**

**Christine.....- Montagne (dépôt le 5 octobre 2018)**

L'énergie est nécessaire à tous et il faut savoir évoluer et accepter le progrès et les changements.

Mais à quel prix ?

Dégradation de milieux naturels et toute la chaîne de l'écosystème.

Je ne suis pas une technicienne mais mes lectures m'ont apprises que la fréquence émise par les éoliennes est la même que celles des abeilles. Après les frelons les apiculteurs seront ils accompagnés pour préserver leurs abeilles qui perturbées par les ondes nd trouveront plus leur habitat ?

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : ACCOMPAGNEMENT DES APICULTEURS ?**

• **CONTRIBUTION N°140**  
**ARTHAUD Daniel - Roybon** (dépôt le 5 octobre 2018)

Monsieur l'enquêteur,

veuillez trouver ci dessous quelques statuts de notre association :

article 4 : Cette association a pour but :

- l'animation et le développement de la vie des communes rurales,
- la protection de la nature.

article 5 : Les domaines d'intervention conformes au but décrit à l'article 4 concernent

- La jeunesse et l'éducation populaire
- L'action éducative complémentaire à l'école
- Les activités physiques et sportives
- Les loisirs, les vacances,
- La culture
- La protection de la nature, de l'environnement

article 6 : Les moyens d'action de l'association sont :

- Les réalisations et manifestations visant au développement et à l'animation du milieu rural
- La gestion et/ou la promotion de tout service, activité ou équipement, privé ou public, dans tous les domaines définis à l'article 5, tels que structure d'accueil de la petite enfance, accueil et animation péri-scolaire, centre de vacances, centre de loisirs, camping, équipement sportif ou culturel.

Dans le cadre du projet éolien prévu sur la commune de saint antoine , nous pensons que ce projet irait à l'encontre de nos valeurs; puisque ce projet détruirait en grande partie ce coté rural qui nous entoure. ci joint en PJ deux courriers de soutien qui nous avez étaient adressés lors de nos premières inquiétudes.

cordialement

Daniel ARTHAUD (président de l'association)

[Télécharger la pièce jointe originale \(Parc éolien ufcv soutien.pdf\)](#)

Document : Parc éolien ufcv soutien.pdf, page 1 sur 1



Délégations en Rhône-Alpes

• 2 Place Benoît Grégo  
69005 LYON  
Tel : 04 72 10 29 80

• 2 Place Louis Armand  
14200 ANNÉCY  
• 36 Cours Bernat  
38000 GRENOBLE

Lyon, le 14/11/2017

Objet : Projet de construction de parc éolien

Monsieur le Maire,

Depuis de longues années, l'Ufcv organise des séjours pour des adultes déficients intellectuels au gîte des Jacques à Roybon.

Cette structure est appréciée tant par les équipes d'encadrement que par les vacanciers pour le calme et la tranquillité de sa situation. Elle permet à des personnes vivant en institution toute l'année de profiter d'un séjour à la campagne en toute sécurité l'été comme l'hiver.

Le projet de construction du parc éolien est inquiétant et semble être de nature à modifier durablement l'environnement du gîte des Jacques. Qu'il s'agisse des conséquences sonores, ou de l'augmentation du transport motorisé, si ce projet de construction devait être effectif, nous serions dans l'obligation de trouver une autre structure d'hébergement pour nos séjours afin de préserver la sécurité, et le bien-être de nos vacanciers.

En espérant que notre partenariat avec le gîte des Jacques ne soit pas interrompu à cause de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les plus respectueuses.

Pierre RUEZ  
Responsable régional  
Vacances Adaptées  
UFCV  
Délégation Rhône-Alpes  
2 Place Benoît Grégo  
69005 LYON  
Tel : 04 72 10 29 80  
www.ufcv.fr

N° de Siret 77568567101307

Union Française des centres de vacances et de loisirs • Association nationale reconnue d'utilité publique •  
Agréments tourisme AG n° 075960029, vacances adaptées organisées n° 2012061-0014, éducation populaire  
Habilitation nationale formation Bafa/d • Certification DPOF

## 10 chalet des enfants

musées d'enfants  
à caractère social

61, rue Jean Sallier  
69520 Gorgey  
Tél 04 72 24 21 85  
Télécopie 04 78 07 99 60  
E-mail :  
chaletdesenfants@laposte.net

### NON au Parc Eolien au Gite des Jacques

Cela fait près de vingt ans que des groupes du Chalet des Enfants viennent au Gite des Jacques de Daniel Artaud.

Nous y allons en moyenne trois fois par an pour des séjours d'une semaine ou sur des week-ends. Le gîte et ses alentours offre un cadre de vie calme et agréable, propice aux activités en plein air et au ressourcement. L'implantation d'éoliennes à proximité du gîte nuirait à l'harmonie du paysage et dévaloriserait de ce fait le gîte. Notre attachement à ce lieu et son propriétaire fait que nous y resterons fidèles mais Mr Artaud risque tout de même de perdre une partie de sa clientèle. Avec un cadre de vie moins attractif, il aura également du mal à attirer de nouveaux visiteurs.

Nous pratiquons beaucoup le VTT quand nous séjournons au gîte des Jacques et de ce fait nous connaissons bien les alentours. Nous serions étonnés qu'il n'y ait pas d'autres lieux potentiels pour accueillir des éoliennes sans que cela ne gêne les riverains.

L'ensemble des professionnels du Chalet des Enfants, les enfants accueillis dans l'établissement ainsi que leurs parents espèrent que ce parc éolien, s'il doit se faire, sera élaboré en concertation avec Mr Artaud et les autres habitants concernés par le projet.

Guy Maître  
Directeur

L'Équipe Éducative

Pierre Lamin  
Adjoint de Direction

Les enfants

### **AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°141**  
**GIROUD épouse MEYER Marie-Claude - VIENNE (dépôt le 5 octobre 2018)**

Un parc d'éoliennes pourquoi pas?

Il faut cependant respecter au maximum l'environnement au sens large: nature, riverains et le cahier des charges initial (nombre de machines plus important que prévu initialement).

D'autre part, les accès demandent à être précisés toujours en tenant compte de la qualité de vie des habitants et de leurs hôtes; les nuisances induites doivent également être étudiées et le projet initial doit être revu et corrigé en fonction de ces critères qui doivent rencontrer l'accord des dits riverains.

### **AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : FAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°142**

**CHOSSON Julie** (dépôt le 5 octobre 2018)

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le développement des énergies renouvelables est nécessaire à notre société, mais les impacts engendrés par les projets éoliens nombreux dans cette région sont importants : en quelques mois, on se sait plus où regarder pour continuer à profiter de la nature environnante et des montagnes du Vercors, les forêts et les bois semblent avoir subies une tempête.

Est-ce le lot des petites communes de n'avoir pas les moyens de faire du lobbying et donc de subir le développement éolien ?

Quand on voit la hauteur de ces éoliennes pour aller "chercher" le vent, on peut naturellement s'interroger sur le fait que le projet réponde à des critères de performance technique. Car tel est bien l'objet du développement éolien, arriver à l'échéance de quelques années à avoir des éoliennes plus efficaces. Le projet mentionné n'a pas l'air de faire preuve de grandes prouesses technologiques.

La Drôme des collines a (avait ?) aujourd'hui la chance d'avoir un tourisme raisonné et c'est justement ce qui fait le charme et l'attrait de cette région.

Quand on voit l'impact des parcs éoliens récemment sortis de terre, on cherche désormais les bois où aller se promener pour profiter de la nature.

Je m'oppose à ce projet éolien.

Cordialement.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

• **CONTRIBUTION N°143**

**VENICIEN ANNE -Beaurepaire (dépôt le 5 octobre 2018)**

je suis opposée au montage d'éoliennes sur St antoine l'abbaye

- empiètement sur les domaines de la faune sauvage

-gêne aux riverains

-oiseaux tués par les pales

-travaux herculéens pour une rentabilité oiseuse

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

• **CONTRIBUTION N°144**  
**TAUPIAC Jean-Marc (dépôt le 5 octobre 2018)**



**LPO Isère**

5, place Bir Hakeim - 38 000 Grenoble  
Tél : 04 76 51 78 03 - Courriel : isere@lpo.fr  
[www.isere.lpo.fr](http://www.isere.lpo.fr) - [www.faune-isere.org](http://www.faune-isere.org)

**Monsieur le Commissaire  
enquêteur**

Mairie de Dionay

Grenoble, le 5 octobre 2018

**Objet : Enquête publique relative au projet de parc éolien à Dionay**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

La LPO Isère est une association loi 1901 agréée au titre de la protection de l'environnement pour le département de l'Isère (article R 141-3 du code de l'environnement) et désignée par la Préfecture pour prendre part au débat environnemental dans le cadre départemental (article R 141-3).

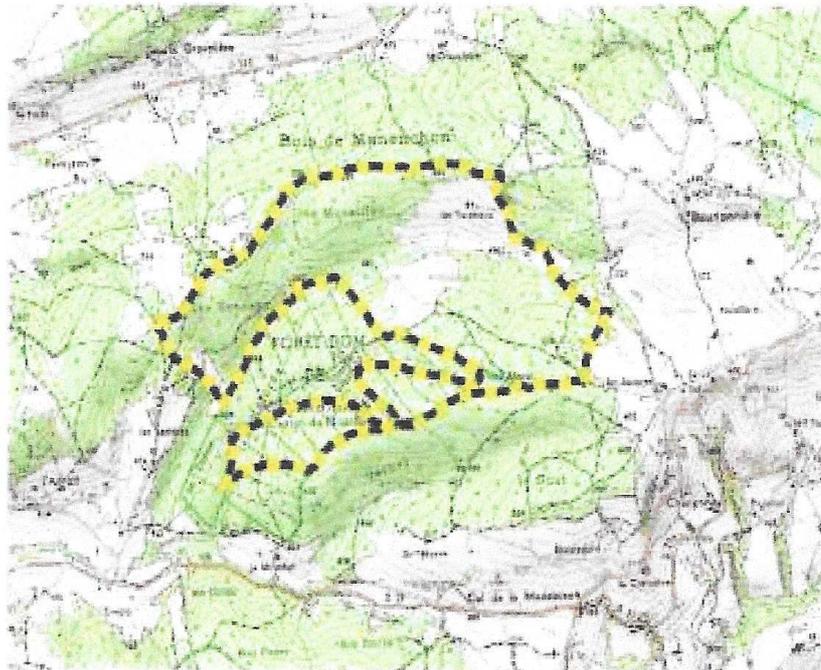
Créée en 1973, la LPO Isère, mène des actions portant sur la connaissance et la protection de la faune terrestre sauvage (oiseaux, mammifères, amphibiens et reptiles) et de ses milieux dans le département de l'Isère. L'association gère et valide une base de données naturalistes alimentée par plus de 3 500 observateurs depuis plus de trente ans, représentant aujourd'hui plus de 2 millions de données en Isère. Cet important travail de collecte et de centralisation permet une mise en perspective des observations réalisées, ce que seule notre association est à même de faire à l'échelle du département.

Nous souhaitons par la présente émettre un avis relatif à l'enquête publique en cours suite à l'analyse des différents documents produits. Cet avis et remarques portent principalement sur les milieux naturels, la faune et la flore sauvage, notre organisme n'étant pas compétent et légitime pour porter un regard sur les autres thématiques.

**Démarche générale et nature du projet**

Le projet prévoit l'installation de deux lignes d'éoliennes, avec 6 éoliennes au nord de 180 m max en bout de pale et 5 au sud de 150 m max en bout de

pale. Ces éoliennes sont situées dans un secteur vallonné et boisé, situé à l'ouest de la commune de Dionay (département de l'Isère).



#### **Etat initial de l'étude d'impact (pièce 2)**

Le site d'implantation du projet est un **site à fort enjeu sur les aspects faunistiques et floristiques et habitats naturels** :

- ZSC / SIC FR 8201726 - Etangs, landes, vallons tourbeux humides et ruisseaux à écrevisses de Chambaran Ce site a été désigné comme Zone Spéciale de Conservation suite à l'arrêté du 26/10/2015.

Ce site qui est majoritairement composé de boisement de nature différente tient son originalité de son sol. En effet, ce site se situe sur un sol de glaise à quartzite qu'on ne retrouve nulle part ailleurs en France. (P 38 - pièce 2)

- Ruisseau le Valéré Cette ZNIEFF de type I comprend une partie du ruisseau le Valéré qui traverse deux départements : la Drôme et l'Isère. On retrouve dans ce cours d'eau l'écrevisse à pattes blanches qui est considérée comme menacée (P 50 - pièce 2)

- Selon le **Schéma régional éolien**, le projet est situé dans une zone à forte sensibilité pour les oiseaux et couloir de migration pour les oiseaux (P 54 pièce 2)

- l'inventaire des **amphibiens** réalisé dans le cadre de ce projet montre que plusieurs espèces inventoriées possèdent des enjeux notables sur le site et/ou à proximité ont été observées. Il s'agit de la Grenouille agile, de la Grenouille rousse et du Sonneur à ventre jaune. Plusieurs secteurs avec de fortes sensibilités ont été identifiés dans l'AEI et à proximité, ces derniers sont situés principalement au niveau des chemins forestiers et des prairies.

L'aire d'étude immédiate et ses alentours est un secteur très favorable à la reproduction des amphibiens. Puisque de nombreux points d'eau sont disponibles pour la reproduction de ces derniers. Par ailleurs de nombreux

chemins forestiers très humides et peu fréquentés possèdent de nombreuses omières qui sont des habitats de reproduction du Sonneur à ventre jaune. Les prairies pâturées sont également très intéressantes pour cette espèce, puisque l'eau qui ruisselle dans ces milieux et les dépressions dans le sol formées grâce au pâturage des vaches permettent d'avoir des habitats favorables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune (P 69 – pièce 2)

- l'inventaire de l'**entomofaune** et des autres taxons de la faune invertébrée, indique qu'il existe des enjeux notables sur le site et/ou à proximité ont été observées :Courtilière commune, du Damier de la Succise et de l'Écrevisse à pattes blanches (P 69 – pièce 2)

- concernant l'**avifaune** les études réalisées pendant les différentes phases (pré-nuptiales, migration, postnuptiale, hivernage) montrent qu'il existe une forte diversité d'espèces avec la présence d'espèces patrimoniales : Plusieurs espèces sont inscrites dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux, parmi celles-ci nous pouvons citer le Bondrée apivore *Pernis apivorus*, le Busard cendré *Circus pygargus*, le Busard des roseaux *Circus aeruginosus*, le Busard saintmartin *Circus cyaneus*, le Circaète Jean-Le-Blanc *Circaetus gallicus*, le Milan noir *Milvus migrans*, le Vautour fauve *Gyps fulvus*, la cigogne noire ainsi que l'engoulevent d'Europe très présents dans les boisements (P 102 et P 116 – pièce 2).

Ces résultats concordent avec les éléments d'analyse des bases de données LPO Isère et LPO Drôme que nous avons fourni à Sinergia en octobre 2016 (cf. annexe 1). Par contre la carte de sensibilité, P 109 de la pièce 2, ne nous semble pas juste car n'est considéré en sensibilité forte que les prairies or les milieux boisés sont utilisés soit :

- comme zone de déplacement pour rejoindre des milieux ouverts situés de part et d'autres de la zone d'installation des éoliennes, milieux ouverts qui sont des zones de reproduction ou de gagnage

- comme zone de reproduction ou de chasse

Il est regrettable que la définition des critères ne soit pas explicité et que certaines espèces très sensibles aux éoliennes comme la busard cendré ne soit pas pris en compte (cf. annexe 2).

Concernant la migration pré et post-nuptiale, l'étude de terrain conclue à une migration diffuse, et donc à des enjeux très faibles à modéré, ces conclusions sont fausses, ou devraient être mises en perspectives, dans la mesure ou il n'y a pas eu d'étude radar qui est le seul moyen fiable pour quantifier les phénomènes de migration qui sont en majorité nocturnes (80 % de la migration aviaire est nocturne). Nous avons pourtant fait ces recommandations dans la note réalisée pour Synergia (cf. annexe 1).

- concernant les **chauves-souris**, l'étude réalisée est correcte. Elle montre une bonne diversité avec 16 espèces et groupes d'espèces de chauves-souris ont été inventoriés.

Sur l'ensemble du cycle d'activité on observe un pic d'activité important durant le mois de juillet. Sur la totalité du cycle biologique (printemps, été, automne), on constate que trois espèces dominant le cortège d'espèces, il s'agit du Molosse de Estonie (30,49%), de la Noctule de Isoler (27,87%) et de la Pipistrelle commune (16,66%). Sur la totalité du cycle biologique (printemps, été, automne), on constate que le Molosse de Estonie est l'espèce pour laquelle

le nombre de contacts ajusté est le plus important avec 503,20 contacts ajustés (P 141 - pièce 2).

### **Concertation**

Il est fait état P 201 (pièce 2), d'une forte démarche de concertation qui semble avoir ciblé essentiellement les acteurs locaux. En effet, à notre connaissance, à aucun moment, le pétitionnaire a présenté le projet aux associations de protection de la nature de l'Isère et de la Drôme alors que l'environnement est une composante importante du projet comme en témoigne le nombre de page de l'étude d'impact consacré à cet aspect.

### **Impacts (pièce 2)**

Le projet va impacter **7,8 hectares de La chênaie-châtaigneraie à Molinisme** ;

Les zones humides à Molinie (habitat humide, déterminant ZNIEFF et Natura 2000 - 6410) (P 243 - Pièce 2). Si cet impact est compensé par le versement à un fond de compensation forestière mais il n'est pas fait état de compensation concernant le caractère humide de ce boisement, induisant de fait un ratio de compensation supérieur. Il est indiqué P 243 (pièce 2), que ces milieux n'abritent pas d'espèces protégées ou patrimoniales notamment des amphibiens. Cette affirmation est fautive car les amphibiens très présents et nombreux sur le site, hivernent justement dans les boisements. Pendant ces périodes, il sont très faibles et donc très vulnérables aux travaux et atteintes.

Concernant les **amphibiens**, il est indiqué page 255 que l'impact du parc éolien sera faible voir nul en phase d'exploitation. Cette évaluation est sous-évaluée car à notre sens les pistes d'exploitation en concassé seront un frein au déplacement et seront empruntées par des véhicules de service et autres véhicules induisant un risque d'écrasement surtout pendant la période pré-nuptiale (février à avril).

Concernant l'**avifaune**, le parc éolien engendrera des impacts directs forts de destruction d'individus par collision avec les éoliennes. Un grand nombre d'espèces patrimoniales sont concernées par ce risque : Bondrée apivore, Busard cendré, Busard des roseaux, Busard saint martin, Circaète Jean-Le-Blanc, Milan noir et milan royal, Vautour fauve, cigogne noire, engoulevent d'Europe dont certaines font l'objet de plan d'action national (cigogne noire, milan royal) ou régional (busard cendré). L'étude d'impact indique que l'impact sera faible à très faible pour l'avifaune migratrice ou reproductrice. Cette évaluation est très largement sous-estimée et ne prend pas en compte :

- l'effet de barrière, lié à la double ligne d'éoliennes, d'orientation est ouest qui fait obstacle à la migration nord sud

- les études françaises et même régionales bien plus adaptées (ex : « Le parc éolien français et ses impacts sur l' avifaune » / LPO - BirdLife publié en juin 2017), mais dont les résultats sont plus complets et récents que les études de mortalité par les éoliennes fournies par le pétitionnaire en accréditation d' une minimisation des risques sont géographiquement inadaptées et trop anciennes (Clotuche 2006, page 191 ann. EI).

Cette sous-estimation des impacts conduit donc au fait qu'aucune mesure ni compensation soit proposée.

Concernant les chauves-souris, il est indiqué P 273, que les principaux effets directs que l'on peut retrouver sur les chiroptères en phase d'exploitation sont :

- la destruction des individus par collision avec les pales des éoliennes ou par barotraumatisme causé par le changement de pression dû au passage des pales

- l'effet de barrière

De nombreux cas de mortalité ont été répertoriés en Europe pour un grand nombre d'espèces de chiroptères. La localisation du parc éolien de Dionay en contexte forestier augmente sensiblement les risques de collisions. Toutes les espèces de chauves-souris ne présentent pas la même sensibilité face aux éoliennes. En fonction du comportement de chaque espèce, le risque de mortalité est plus ou moins important. Les espèces migratrices comme la Noctule de Leisler, la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius volent à haute altitude et sont donc directement exposées au risque de collision. La Pipistrelle commune, espèce anthropophile, est également exposée aux collisions en raison de sa curiosité envers les nouvelles structures. En l'état actuel des connaissances, certaines espèces comme les noctules et les pipistrelles présentent donc plus de risque de mortalité dû aux éoliennes. Toutes les espèces de chiroptères peuvent potentiellement être impactées par le fonctionnement des éoliennes, mais leur comportement spécifique limite ou augmente les risques de collision. Les espèces qui volent à faible hauteur (le groupe des murins, le groupe des oreillard, la Barbastelle d'Europe) ne seront globalement pas ou peu concernés par la mise en place d'éoliennes. Cependant, l'implantation de celles-ci en milieu forestier peut potentiellement avoir un impact sur les espèces qui vont chasser dans la canopée et au dessus. La Pipistrelle commune étant une espèce de nature curieuse, la présence d'une nouvelle structure représente pour elle un nouvel habitat potentiel pour y établir un gîte.

Sur les 16 espèces et groupes d'espèces de chauves-souris inventoriés (P 141 - pièce 2), les 3 espèces les plus présentes Molosse de Cestoni (30,49%), de la Noctule de Leisler (27,87%) et de la Pipistrelle commune (16,66%) sont aussi celles qui présentent le plus fort de risque de mortalité par rapport aux éoliennes selon les données publiées par EUROBATS et les dires d'experts.

Ces trois espèces seront donc impactées par les éoliennes, d'autant plus que de nombreuses études démontrent qu'elles sont attirées par les mâts des éoliennes, et par les nouvelles lisières créées par les défrichements et nouveaux chemins d'accès. En effet, l'étude régionale effectuée par la LPO et la SFEPM, « Suivi de la mortalité des Chiroptères sur deux parcs éoliens du sud de la région Rhône-Alpes » nov. 2010 : de deux parcs éoliens « La Répara-Auriples » (Drôme) et « Le Pouzin » (Ardèche), comparables au projet étudié (boisement et altitude) prouve une mortalité très importante. Les fourchettes d'estimation sont de 79 à 87 chauves-souris tuées, par éoliennes et par an à La Répara-Auriples, et 44 à 76 au Pouzin. L'étude précise aussi que le bridage des machines pour des vitesses de vents inférieures à 7 ou 10 m/sec seraient susceptibles de réduire la mortalité de 44 à 93%. Or le pétitionnaire propose

diverses mesures, parmi lesquelles la mesure de réduction n°7, portant sur un bridage des éoliennes avec des paramètres saisonniers variables, conditions atmosphériques et de vitesse des vents, températures. Mais en proposant un bridage en dessous de 4 ou 5 mètres/sec de vitesse de vent. Ce bridage est insuffisant et devrait être de 10 m/s et par des températures supérieures à 8°C, même en été...

De plus les éoliennes implantées en pleine forêt, contrevient aux recommandations de la SFPEM et d' EUROBATS (reconnu et signé par la France) qui prohibent l'installation d'éoliennes à moins de 200 mètres, mesurés de canopée à bas de pales. Le dossier d'étude d'impact ne présente nulle part les distances canopée - pales des éoliennes.

### **Effets cumulés (P 276, pièce 2)**

Deux projets éoliens sont recensés à proximité du projet éolien de Dionay, il s'agit du projet de Montrigaud (3,5 km, 12 éoliennes) et du projet du Thivolet (2,9 km, 8 éoliennes) ainsi que celui des Terres Blanches, situé à environ 10 km. Si l'éloignement de ces projets à celui de Dionay est suffisant pour éviter le risque d'effets cumulés sur les taxons à faibles rayon d'action, tels que les amphibiens, les reptiles et la plupart des insectes. Les choses sont très différentes pour :

- l'avifaune et notamment les rapaces très sensibles aux éoliennes comme les busards cendrés qui ont des périmètre de chasse très étendus et les migrateurs
- les chauves-souris (chasse et migration).

Aucune analyse de l'effet cumulé n'est présenté. Ce qui est regrettable.

### **Mesures de réduction**

Concernant les **amphibiens**, il est proposé de créer 4 mares et des ornières à l'écart de la circulation des engins d'exploitation (exploitation forestière et des engins de chantier d'EDPR(P 355)). Si les ornières ne sont pas régulièrement recreusées ou recrées (tous les 2 à 3 ans), elles se végétaliseront et seront donc inopérantes pour les sonneurs à ventre jaune qui est l'espèce cible de cette mesure. Par ailleurs, le coût prévu pour cette mesure comprenant la création de 4 mares et le suivi faunistique semble largement sous-estimé.

Mesure de réduction n°7 : Régulation de l'activité des éoliennes lors des périodes favorables aux chiroptères (MR7) (P 342). Comme nous l'avons indiqué ci-avant cette mesure doit être revue et doit se baser sur plusieurs années d'inventaires pour avoir une certaine fiabilité.

### **Mesures de compensation**

Le Tableau N° 82, P355, présente le bilan des impacts résiduels du projet qui sont tous qualifiés de faible. Aucune compensation n'est donc proposée à part celle liée au défrichement de 7,8 hectares de boisement humide.

**Au regard des éléments exposés dans l'étude d'impact et de nos connaissances du site, de sa faune et de la faune régionale, cette évaluation des impacts est sous estimée et des compensations devraient être proposées notamment en ce qui concerne l'avifaune et les chiroptères.**

### **Conclusion générale**

La LPO n'est pas opposé aux énergies renouvelables, et notamment aux éoliennes, qui permettent de répondre aux défis du changement climatique. Cependant certaines sites et certains groupes d'espèces (avifaune et chauves-souris), présentent des sensibilités fortes par rapport à l'implantation de projets éoliens. Dans un contexte d'érosion constatée de la biodiversité, cette sensibilité est accrue et nous tous, devons être très vigilants.

En ce qui concerne le site de Dionay, l'étude d'impact montre qu'il existe de très forts enjeux liés aux amphibiens, à l'avifaune et aux chiroptères. Ces taxons ont une forte sensibilité au projet éolien porté par EDPR. Cette sensibilité est renforcée par l'effet cumulatif de trois autres parcs éoliens proches. La sensibilité forte de ce site avait été portée à la connaissance de Sinergia par la LPO Isère et la LPO Drôme en octobre 2016.

Comme nous nous sommes attachés à le démontrer, les impacts de ce projet sont minorés et les mesures de réduction sont insuffisantes et les mesures de compensation inexistantes.

Nous nous interrogeons aussi sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale au regard de l'importance cette composante dans le dossier d'étude d'impact. Il est très étonnant qu'aucune remarque ne soit formulée.

Au regard des ces éléments, ce projet portera atteinte à la faune du site de Dionay et est donc incompatible avec la préservation des enjeux faune existants sur ce site. Ce projet va à l'encontre de la loi de 2016 relative à la protection de la nature et des paysages qui instaure le principe de précaution. **Aussi, la LPO Isère est contre la réalisation du parc éolien de 11 aérogénérateurs à Dionay, objet de l'enquête publique.**

Espérant que vous pourrez prendre en compte notre avis et restant à votre disposition pour toutes précisions complémentaires, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes plus cordiales salutations.

*Catherine Giraud,*

*Présidente*

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°145**

**CARMET Edeline** (dépôt le 5 octobre 2018)

J'ai découvert St Antoine et Roybon il y a un peu plus de 25 ans. Moi Lyonnaise, citadine, j' ai rencontré de grands cerfs, une faune et une flore extraordinaire, de grandes forêts, des paysages à couper le souffle. J' ai croisé des Hommes et des Femmes de la terre, des personnes qui ont su prendre soin de cet équilibre si fragile, si précieux, génération après génération.... soin de nos abeilles, de nos bêtes, de nos forêts, de nos sources, de nos ruisseaux.... Alors le nucléaire est à bannir, mais renseignez-vous comme j'ai pu le faire: L'implantation d'éoliennes industrielles n'est pas une solution non plus, c'est une menace pour tout l'écosystème, une menace sourde....Continuons de protéger cet espace de vie avec la nature, nous ne pouvons rompre l'équilibre, pensons à nos enfants, à ceux qui vivent sur ces terres, à ceux qui viendront s'y réfugier loin de l'industrialisation!

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°146**

**Elisa.....** - Hostun (dépôt le 26 septembre 2018)

Suite à un séjour au gîte des princes, je porte ma contribution afin que ce lieu plein de charme et de tranquillité reste comme je l'ai connu, sans éoliennes. Il est important pour moi, de mettre à l'honneur ce lieu atypique et de les soutenir dans cette démarche, si l'opportunité m'est donnée.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°147**

**CHARVAT Michèle** (dépôt le 5 octobre 2018)

Je me permets de rajouter un point à ma précédente déposition sur ma situation géographique par rapport à ce projet éolien, j'habite sur les hauteurs de Montrigaud, face au Vercors donc déjà avec la vue sur les éoliennes de Montmiral à 5km et à 3km je verrai les éoliennes de St Antoine qui en fait barreront toute la ligne d'horizon jusqu'à Grenoble. De même, des fenêtres Nord de ma maison, je peux aussi voir tourner les pales des éoliennes de Montrigaud situées à environ 1,8 km (ce que ne montraient pas les photomontages de l'époque !)

Je dis NON à ce projet et je vous demande d'en faire autant !

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

- **CONTRIBUTION N°148**

**Jean blin** (dépôt le 5 octobre 2018 par email)

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Apprenant ce projet, je connais cette forêt des Chambaran. Le promoteur éolien la détruira pour un intérêt privé et non général, et chaque arbre abattu n'absorbera plus le CO2 dont la planète meurt, nous dit-on.

J'ai l'expérience des chantiers éoliens dans ma région. J'ai observé, triste et consterné, les bulldozers et niveleuses détruire la forêt pour y percer les larges piste (8 mètres de large), faire de grands cercles-clairières (8.000 m<sup>2</sup>, un stade de football) pour 1 mat de 110 m et des pales de 60 m.

Mats et pales et alternateurs qui ne serviront à rien : L'éolien industriel est une bulle financière obligeant EdF à un prix d'achat de + de 80 euros payés par nos factures (sous la CSPE en particulier) alors que le coût moyen de la production nationale est de 40 euros.

Et une éolienne produit une énergie intermittente (facteur de charge moyen 23 %), instable par vitesse variable du vent et surtout non-pilotable par le CNES ce qui nécessite une production de compensation par des centrales TAG émettrices de GES.

Je suis pour ces raisons et bien d'autres fermement opposé à l'implantation de 11 éoliennes (projet d'aujourd'hui et ensuite combien ?) sur la commune de Saint Antoine l'Abbaye et pour la protection du massif forestier des Chambaran.

Jean BLIN, Pyrénées Orientales.

Provenance : Courrier pour Windows 10

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

## ● CONTRIBUTION N°149

Céline (dépôt le 3 octobre 2018 par email)

Céline CARTELLIER  
132 Rue du Sorbier  
38150 AGNIN

Agnin, le 1<sup>er</sup> octobre 2018

A Monsieur Georges GUERNET, Commissaire-Enquêteur,

Objet : Contribution à l'enquête publique Projet éolien du DIONAY / EDPR France, Commune de SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE (38),

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'habite en Isère, et j'apprécie particulièrement la richesse des paysages et les richesses naturelles de ce département où il est vraiment agréable de vivre. Je suis sensible à l'impact des éoliennes sur les paysages, et sur la vie sauvage.

Je tiens à participer à cette enquête publique, car depuis mon habitation, je vois déjà 4 centrales éoliennes différentes. Je n'aurai pas à subir la vue de ce projet éolien s'il voit le jour, mais lorsque je circule à travers le pays, je suis lassée de traverser de magnifiques paysages irrémédiablement défigurés par une prolifération d'aérogénérateurs de plus en plus hauts, qui ne tournent qu'en fonction des caprices du vent, c'est à dire qu'ils ne produisent rien la plupart du temps....

Pour ces 11 éoliennes de 150 à 180 mètres de haut, d'un point de vue des paysages, je suis sidérée de voir que ce projet s'inscrit dans un environnement caractérisé par la grande richesse patrimoniale avec, pour n'en citer que quelques-uns, la chapelle du cimetière de Saint Jean Le Fromental, classée, datant du XII<sup>ème</sup> siècle, et surtout l'Abbaye de Saint-Antoine devenue Hôtel de ville, du XI<sup>ème</sup> siècle, classée et présentant un enjeu fort, avec visibilité sur le site éolien. Les photomontages, réalisés pour bon nombre de manière à minimiser la présence des possibles machines avec des premiers plans chargés, des angles de vue trompeurs, sont de nature à tromper ceux qui les consulteront...

Alors que Saint Antoine, ce village de caractère, un des « plus beaux villages de France » tire profit d'un point de vue touristique, de ces caractéristiques, il est indiscutable que la grande proximité d'une centrale éolienne portera atteinte à la valeur patrimoniale du site et aux activités touristiques, pourvoyeuses d'emplois, qui y sont rattachées.

Par ailleurs, le site éolien choisi, dans la forêt, sur le plateau des Chambarans, nécessiterait un défrichement de près de 8 hectares. Cette zone extrêmement riche en biodiversité (la présence de plusieurs ZNIEFF atteste de cette richesse), riche en zones humides également, abrite une faune et une flore précieuses. Ces zones accueillent en effet des amphibiens, des reptiles des petits mammifères qui sont très sensibles à la modifications de leurs habitats. La circulation d'engins de terrassement sur ces espaces est à proscrire absolument. La richesse de ce territoire favorise également la fréquentation par une grande diversité d'espèces d'oiseaux, notamment les rapaces. Je note que, de surcroît, 3 éoliennes seraient à faible distance de zones

de sensibilité. Or, l'on sait depuis longtemps que les grands oiseaux sont particulièrement vulnérables, victimes de collisions avec les éoliennes. Je n'ai pourtant pas relevé de proposition de la part du promoteur pour réduire la mortalité (des dispositifs existent...).

Enfin, je souhaiterais attirer votre attention sur les relevés concernant les chauves-souris présentes sur le site. Ici aussi, on relève que la richesse de la biodiversité favorise la présence de ces petits mammifères dont les effectifs au niveau national et mondial sont en chute libre. Du fait de leur utilité vis-à-vis de la prédation des insectes, il faut absolument protéger ces animaux. Or, la présence d'éoliennes sur un site qui accueille des chauves-souris est très préjudiciable. Attirées par les lisières et clairières, les chauves-souris peuvent être ensuite heurtées par les pales en mouvement, ou subir un éclatement des poumons du fait des ondes de choc que produisent les passages des pales devant le mât de chaque éolienne.

L'opinion publique est sensibilisée vis à vis de la mortalité des abeilles. La mortalité accrue des chauves-souris est un problème tout aussi grave et lourd de conséquences...

Alors que le patrimoine paysager bâti ou naturel est la richesse commune de tous, avec chaque nouveau projet éolien, c'est la liberté que chacun peut avoir d'admirer un paysage qui s'envole...

Les paysages, et les espaces naturels sont un héritage à préserver, et non un bien à rentabiliser.

La production d'énergie par des éoliennes terrestres est de plus en plus controversée ; la Cour des Comptes dans son « Rapport sur les énergies renouvelables » de mars 2018 vient d'épingler sévèrement la politique conduite depuis plusieurs années par les différents gouvernements, y compris l'actuel, en démontrant l'inutilité et le coût prohibitif des énergies renouvelables intermittentes, lesquelles sont inefficaces en termes de limitation des émissions de CO<sup>2</sup>, incapables de se substituer au nucléaire, non plus que de répondre à la demande instantanée d'électricité...

Après ces quelques lignes, je pense que vous comprendrez que je vous demande de rendre un avis défavorable.

Recevez mes sincères salutations.

Céline CARTELLIER.

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

## • **CONTRIBUTION N°150**

**Alain léger** (dépôt le 1 octobre 2018 par email)

Alain Léger  
365 Impasse de Gengonnière  
26390 Hauterives

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le présent courrier vise à vous exprimer mon opposition au projet éolien de Saint Antoine l'Abbaye, opposition motivée par les raisons suivantes :

### **Une première raison est que l'éolien n'est pas un moyen adapté à la production électrique en France**

- Tous les habitants observent que les éoliennes de Montrigaud, comme celles d'Hauterives, de Lens Lestang, du Grand Serre, sont la plupart du temps à l'arrêt. Lorsqu'il n'y a pas de vent, il faut donc une autre centrale pilotable pour produire l'électricité. Cela signifie que l'installation d'éoliennes, à plus forte raison dans une région de vent peu fréquent et irrégulier, impose deux moyens de production différents. Tout le monde a en fait le sentiment que la seule justification de leur installation est que c'est une bonne affaire pour les constructeurs, toutes entreprises confondues, ... même si les éoliennes ne tournent pas !

- L'électricité française, majoritairement nucléaire, et secondairement hydraulique depuis l'arrêt et le démantèlement des installations à combustible fossile, est déjà produite sans émission de CO2. En quoi l'éolien permettrait-il donc de réduire la production de CO2?

- L'exemple de l'Allemagne est intéressant. Beaucoup d'éoliennes ont été construites en Allemagne mais le prix de l'électricité y est le double du prix français, avec une émission de CO2 beaucoup plus importante qu'en France : La production de CO2 en Allemagne ne baisse pas, malgré la construction de 30000 éoliennes

L'éolien est donc cher et n'est certainement pas efficace pour réduire la production de CO2.

### **La deuxième raison est les éoliennes ont un impact très négatif sur la qualité de vie des riverains**

- On est obligatoirement sensible à la beauté de la nature jusque là à peu près préservée du secteur concerné par ce projet, secteur où je suis né et habite encore. Les paysages, avec le Vercors et les Alpes à l'est, les monts de l'Auvergne à l'ouest, sont magnifiques. Interposer devant ce paysage des machines de 150 ou 180 m n'est pas acceptable.

- Les projets de Montrigaud, Lens-Lestang et Montmiral ont déjà saccagé le paysage. D'où que l'on soit dans le secteur, on a toujours un ou plusieurs ensembles d'éoliennes devant les yeux. Tout le monde se souvient que ces mêmes éoliennes ont été « vendues » aux municipalités par des démarcheurs qui montraient des montages photos dans lesquels elles apparaissaient toutes petites sur la ligne de crête des collines ; venant de Beaurepaire en direction de Lens-Lestang, on les a effectivement devant les yeux sur la ligne de crête... mais ont la même hauteur que la colline!

- Avec ce nouveau projet et ses machines encore plus hautes que celles déjà installées le secteur sera vraiment sinistré. A l'impact sur le paysage s'ajoute pour les riverains l'impact

sonore. Les nuisances produites par le bruit à très basse fréquence sont attestées par l'Académie de Médecine qui d'ailleurs préconise, au titre du principe de précaution, de ne pas installer d'éolienne de grande puissance à moins de 1500 m des habitations alors que le projet actuel comprend des machines à moins de 700 m de certaines habitations, et l'étude présentée dans le dossier montre de plus que le niveau sonore dépasse la réglementation en vigueur.

- A ces nuisances s'ajoute celle produite la nuit par les flashes lumineux destinés à l'aviation qui sont très puissants et constituent un éclair très désagréable même à grande distance.

- Les riverains ne sont d'ailleurs pas les seuls concernés et toute personne, habitant de la région ou visiteur de passage, traversant les communes de Hauterives, Lens Lestang, Lentiol, Le Grand Serre, Montrigaud, a certainement la sensation d'être entouré par ces immenses machines. La multiplication des projets éoliens dans le secteur réduira la fréquentation touristique: Les gîtes, maisons d'hôtes et campings seront impactés, et le fait d'impacter un site touristique et historique tel que Saint Antoine l'Abbaye relève ni plus ni moins que du scandale.

### **Impact sur la faune**

- Il y a de nombreuses espèces de chauve-souris dans le secteur, et celles-ci n'ont aucune chance de passer si elles arrivent dans la surface balayée par les pâles des éoliennes. Je rappelle qu'à la vitesse de rotation nominale, l'extrémité des pâles se déplace à plus de 300 km/h (pour une vitesse de rotation d'un tour en trois secondes, le calcul élémentaire donne 360 km/h) !

- Avec le grand nombre d'éoliennes dans le secteur des Chambarans, la population de chauve-souris serait rapidement décimée ; soit dit en passant il faudrait alors s'attendre à une croissance importante du nombre d'insectes, ce qui mérite d'être souligné à un moment où les magazines d'informations insistent sur la croissance et la migration vers le nord des populations de moustiques. Les pesticides utilisés dans l'agriculture ont déjà détruit, complètement dans certaines régions de collines, la présence des hirondelles, la destruction des chauve-souris laisserait libre court à la croissance des moustiques.

- La vitesse de l'extrémité des pâles est également fatale pour beaucoup d'espèces de rapaces, surtout nocturnes, comme cela est attesté par nombre d'ornithologues.

### **Impact des travaux**

Le site des Chambarans est connu pour ses forêts. On peut déjà voir que la forêt est dévastée, et cela pas seulement sur les lieux d'implantation : la surface au sol qui est dévastée concerne les accès, comme cela est visible sur les sites de Montrigaud et Montmiral, par exemple entre le hameau de Saint Julien et la commune de Montrigaud, la forêt est coupée par une nouvelle route forestière qui a été construite pour permettre l'arrivée, outre des engins de chantier (une grue qui monte à plus de 100 m une pale de 50 m n'est pas portée par un petit camion !), également des convois portant les pâles ou les tronçons du fût de chaque éolienne. Et localement, les alentours par exemple de l'étang de Johanna Maria, qui était un petit coin de paradis, ressemblent maintenant à un champ de bataille. Les routes départementales sont également impactées, soit parce que leur tracé est modifié pour élargir les virages, route de Lens- Lestang à Hauterives ou de Lens-Lestang à Grand Serre par exemple, soit parce qu'elles sont simplement défoncées comme celle qui va de saint Clair sur Galaure à Montrigaud et qui n'a pas été refaite, à quoi s'ajoutent les immenses terre-pleins destinés à permettre aux convois de faire demi-tour.

### **Impact sur la facture électrique**

J'ai évoqué le prix du kWh en citant l'incohérence de l'argumentation sur la réduction des émissions de CO2. J'y reviens en rappelant qu'EDF achète la production éolienne à prix fort, même dans les périodes de faible consommation alors que cet achat n'est aucunement justifié par les besoins de consommation. Supposant qu'en plus il n'y ait pas de vent aux périodes de forte consommation, l'aberration économique est complétée, seuls restent l'intérêt pour les constructeurs et la répercussion sur les factures des usagers.

Je suis donc opposé à ce projet, et je vous demande de bien vouloir prendre en compte les raisons présentées ci-dessus, comme celles que présenteront les autres habitants de la région, pour donner un avis défavorable au projet industriel éolien de Saint Antoine l'Abbaye.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, mes cordiales salutations.

Hauterives le 30 septembre 2018

Alain Léger, ex Ingénieur-Chercheur, EDF, Direction des Etudes et Recherches  
Directeur de Recherches, CNRS

**AVIS DU CONTRIBUTEUR SUR LE PROJET : DEFAVORABLE**

BILAN DE LA PARTICIPATION COMPTABLE DU PUBLIC A L'ENQUETE PUBLIQUE COMPTE TENU DU PROCES VERBAL DU 11 OCTOBRE 2018 ET DE L'ADDITIF AU PROCES VERBAL DU ....NOVEMBRE 2018

	Bilan total	Nombre de contributions déposées
Nombre de visiteurs rencontré au cours des permanences	<b>29</b>	<b>23</b>
Nombre de visiteurs, hors permanences, ayant inscrits une contribution sur le registre d'enquête publique	<b>17</b>	<b>17</b>
Nombre de personnes ayant envoyés une contribution, par courrier, au commissaire enquêteur	<b>13</b>	<b>13</b>
Nombre de visiteurs sur le registre numérique	<b>460</b>	
Nombre de contributions sur le registre numérique		<b>92</b>
Nombre de visites personnalisés (environnement, habitation...) avec le commissaire enquêteur	<b>7</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>509</b>	<b>145+10*</b>

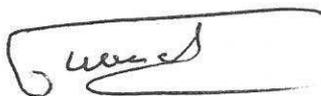
Il faut ajouter à ces chiffres :

- 836 personnes qui ont signé une pétition électronique proposée par l'association CSEI (Chambaran Sans Eoliennes Industrielles)
- 205 pétitions papier
- 10 résidents propriétaires dans le camping qui ont exprimés un avis commun sur le projet\*

Il ressort que :

- 35 personnes sont favorables au projet (22,6 %) ;
- 120 personnes sont opposés à ce projet (77,4 %) en intégrant les 10 résidents propriétaires dans le camping ;
- plus de 1000 pétitions ont été signé contre ce projet.

Fait à Meylan le 12 novembre 2018



Georges GUERNET 2018  
Commissaire enquêteur